

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DESC	Date	22 août 2023
Numéro	23.220	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission des affaires extérieures	Lié à (facultatif) : ad 22.041com
Titre : Système de contrôle	
Contenu : La commission demande au Conseil d'État d'adopter une réglementation d'application de la loi sur les marchés publics (LCMP) qui prévoit notamment que, dans les marchés publics de construction, l'adjudicateur indique dans l'appel d'offres l'obligation pour l'adjudicataire du marché et ses sous-traitants de s'équiper d'un système de contrôle par carte professionnelle émanant d'organes paritaires, ou d'un moyen de preuve équivalent à celui d'un tel système, permettant de contrôler le personnel d'exploitation travaillant sur les chantiers.	
Développement (facultatif) :	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Sloane Studer, présidente de la commission des affaires extérieures		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :